

Partager cinq semaines du congé de maternité entre maman et papa

L'Open VLD, parti de la majorité, persiste et signe : voilà un texte qui risque de faire du bruit !

Partager le congé de maternité entre la maman et le papa. La proposition de loi que deux élus de la majorité (Open VLD) viennent de déposer au Parlement risque de faire du bruit...

L'ancien ministre Vincent Van Quickenborne est devenu papa d'une petite fille, il y a 5 mois, dénommée Bo. Ce bel événement l'a-t-il décidé à cosigner, avec la députée libérale flamande Nele Lijnen, ce texte que la Chambre prendra en considération jeudi prochain, lançant son parcours législatif ? « Je n'ai pas cosigné ce texte pour me rendre la vie plus facile », dit-il, tout en reconnaissant que les

Le texte est soutenu par l'ancien ministre Van Quickenborne

hommes doivent plus s'impliquer dans ces premières semaines où bébé arrive, c'est très important pour les liens entre eux... Il avoue aussi que le texte est bien plus le bébé de sa collègue que le sien. Que dit-il précisément ? Il ne touche pas aux semaines de congé

de maternité obligatoire, mais aux cinq dernières semaines « facultatives » (sept semaines en cas de naissances multiples). « Cette proposition de loi vise à assouplir le système du repos de maternité afin qu'il corresponde mieux à la parentalité moderne. Outre la possibilité d'utiliser le repos de maternité avec souplesse, les femmes auront le droit (ce sera au choix, pas une obligation) de céder une partie de leur repos à leur partenaire. »

PAS TOLÉRABLE

L'objectif avoué est bien de renforcer le rôle de père des hommes. « La législation est encore incomplète à cet égard », reprennent les deux députés. « En ce qui concerne le congé parental et le crédit-temps, les règles sont identiques pour les mères, les pères et les coparentes. Il en va autrement du congé de maternité, qui s'élève à quinze semaines au maximum et du congé de naissance pour les pères ou les coparentes, qui s'élève à deux semaines au maximum. D'un point de vue médical, la période nécessaire pour le rétablissement après un accouchement normal n'excède pas six à huit semaines. En 2016, il n'est plus tolérable que les autorités ne permettent pas de faire ce choix. » Le duo s'inspire de ce qui se fait en Scandinavie. « Par exemple, en Suède, la période de repos postnatal

s'élève à sept semaines au maximum mais ce repos est complété par

un congé parental très étendu. En effet, chaque parent bénéficie de soixante jours de congé parental à titre personnel, jours qui ne sont donc pas cessibles, auxquels s'ajoutent 360 jours que les parents peuvent répartir comme ils l'entendent. En d'autres termes, les pères doivent toujours prendre soixante jours de congé qui, sinon, sont perdus, mais les jours restants

peuvent être répartis entre les parents comme ils l'entendent. »

BUDGET NEUTRE

Après un mot sur le fait que la répartition de ce congé de maternité contribuera à réduire le clivage entre hommes et femmes (sur le marché de l'emploi) et sur les effets bénéfiques pour les enfants, Nele Lijnen et Vincent Van Quickenborne sortent l'argument financier : « Notre proposition est neutre budgétairement, pas besoin de subside supplémentaire. Ce n'est pas comme les propositions qui voudraient instaurer 15 semaines de congé de paternité parallèlement à 15 semaines de congé de maternité. Sur papier, c'est fantastique, mais qui paiera la facture ? »

● DIDIER SWYSEN

Ça va faire du bruit

Pas tous fans !

La proposition vient à peine de naître. Pourtant, elle a déjà fait du bruit... au printemps. Le texte traduit une idée que la présidente du VLD, Gwendolyne Rutten, avait émise en mai. Tous ne s'étaient pas précipités tout sourire près du berceau.

Entre autres critiques, celles de la N-VA, pourtant partenaire de majorité. « Rutten torpille l'allaitement maternel », avaient dit certains membres du parti le plus important au nord du pays.

Du côté du PS, on disait partager le constat (permettre aux hommes de plus s'impliquer dans la vie de famille) de M^{me} Rutten, mais pas ses solutions : « Au lieu de s'attaquer au congé de maternité, il faut agir sur le congé parental », disait à l'époque Elio Di Rupo. « Le pourcentage d'hommes ayant pris un congé parental augmente depuis quelques années, mais les femmes sont toujours les plus nombreuses à y recourir (74 % des bénéficiaires) ! » Le PS a déposé plusieurs propositions parmi lesquelles l'allongement de la durée du congé de maternité (20 semaines), du congé de paternité rendu obligatoire (15 jours) ou du congé parental (deux mois de plus). ●